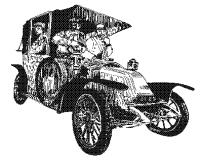


Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie Rapport/Déchets 2012

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000



Hôtel de ville de Gagny – 1 place Foch – P.B. 81 – 93221 GAGNY Cedex

SOMMAIRE

Rappel réglementaire	4
Partenaire essentiel de la commune	5
Présentation générale du Pôle déchets à Gagny	7
PROJETS 2013	8
LES INDICATEURS TECHNIQUES	11
I. Les collectes en porte à porte	12
1) La collecte des ordures ménagères	12
2) La collecte des emballages à recycler	13
3) La collecte des encombrants ménagers	13
II. Les collectes en apport volontaire	14
1) Les emballages en verre	14
2) Les journaux magazines	14
3) Le Centre d'Apport Volontaire (C.A.V.)	15
III. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	16
1) La localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères	16
2) La localisation des unités de traitement pour les emballages ménagers	17
3) La localisation des unités de traitement pour les encombrants ménagers	18
4) Les types de traitement des déchets collectés	18
IV. Les tonnages collectés en 2012	19
1) Les tonnages collectés en porte à porte	19
2) Les tonnages collectés en apport volontaire	21
V. Le tonnage des déchets ne provenant pas des ménages	26
1) L'organisation des collectes	26
2) L'évolution du tonnage des déchets municipaux	27
VI. Evolution du tonnage des déchets de la ville de Gagny depuis 2002	29

LES INDICATEURS FINANCIERS	30
I. Les coûts des collectes en porte à porte	30
II. Les coûts des collectes en apport volontaire	31
1) Le coût des collectes du verre et du papier	31
2) Le coût des collectes des bennes du Centre d'Apport Volontaire	32
3) Le coût des collectes des bennes pour les déchets municipaux	32
III. Le coût de traitement	33
1) Le coût de traitement des déchets collectés en porte à porte	33
2) Le coût de traitement des déchets du C.A.V	33
3) Le coût de traitement pour les déchets communaux	33
IV. Autres coûts à prendre en compte pour la commune	34
IV. Recettes pour le compte de la commune	35
V. Evolution des prix unitaires pour chaque type de déchets	36
SYNTHESE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINAT DÉCHETS	ION DES

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi française oblige les communes à assumer l'élimination des déchets des ménages selon le code des communes (art.L373-2) et selon le code général des collectivités territoriales (art.L2224-15).

Ces déchets comprennent :

- Les ordures ménagères collectées en porte à porte,
- Les emballages recyclables collectés en porte à porte,
- Les déchets volumineux ou « encombrants » collectés en porte à porte une fois par mois ou apportés par les habitants dans des lieux de réception prévus à cet effet, comme les déchetteries.
- Les déchets ménagers spéciaux des ménages (inflammables, toxiques, corrosifs...), les gravats et déchets inertes.
- Les déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle qui peuvent être éliminés avec les ordures ménagères dans la limite d'un volume défini (1 100 litres, circulaire du 18 mai 1977)

La loi du 15 juillet 1975 (art.2) précise que « l'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans les conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent ».

Dans notre société actuelle où le terme de « consommation de masse » trouve son entière légitimité, le déchet se diversifie. Les collectes sélectives se multiplient, les matériaux collectés séparément aussi, et certains coûts augmentent.

Ainsi, dans un souci de transparence et d'informations d'un public qui se voit solliciter de toute part, l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales réactualisé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, indique que le Maire doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères.

C'est ce document qui est présenté aujourd'hui. Il comprend les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sur la commune et les coûts engendrés.

Avant de présenter les tonnages et les coûts du service rendu, il convient de présenter succinctement la commune et son partenaire dans la gestion des déchets.

PARTENAIRE ESSENTIEL DE LA COMMUNE Le SITOM93

La ville de Gagny fait partie du **SITOM93** – Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères en Seine-Saint-Denis – depuis 1995.

Ses adhérents

Créé en 1982, le SITOM 93 est un Syndicat Intercommunal dont les adhérents sont, au 1er janvier 2011, 13 communes, trois communautés d'agglomérations (Plaine-Commune, Est-Ensemble et Aéroport-du-Bourget), un syndicat intercommunal (SEAPFA). Cet ensemble représente 1 433 104 habitants, soit 94,55 % de la population totale de Seine-Saint-Denis, sur la base des chiffres de l'Insee au 1er janvier 2012.



Nombre d'habitants des collectivités adhérentes au SITOM93 : 1 433 104, soit 94,55%.

Ses missions

1. Traiter les déchets des habitants dans les meilleures conditions

Le SITOM 93 a pour objet l'élimination des déchets ménagers et pour vocation de construire, gérer, contrôler et exploiter l'ensemble des ouvrages et sites nécessaires, dans le cadre du Plan Régional (PREDMA) et des objectifs du Grenelle de l'environnement.

En l'état actuel des choses, en tant que composante du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne, Syndicat qui regroupe PARIS, le SITOM 93, le SYELOM (Hauts-de-Seine) et des communes du Val de Marne et des Yvelines, il défend les intérêts de ses communes adhérentes.

En application de la loi du 13 juillet 1992, la mise en décharge des déchets ménagers n'est plus autorisée, c'est donc cette contrainte qui fixe en fait, le contenu et le délai de la mission essentielle du SITOM 93 : à savoir la recherche des villes candidates pour accueillir des centres de traitement modernes qui permettront à la population de voir traiter les déchets ménagers dans les meilleures conditions. Ce qui implique : le tri à la source (collectes sélectives), la valorisation matière (centre de tri et récupération), l'élimination avec valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie et méthanisation) et la valorisation organique (compostage et méthanisation).

Deux villes (Romainville et Blanc-Mesnil) ont accepté d'accueillir un centre de traitement multi-filière avec méthanisation. La ville de Sevran a été candidate pour l'implantation d'un centre de tri.

2. Partenaire du Syctom

Le SYCTOM et le SITOM93 sont liés par une convention d'objectifs renouvelable tous les 3 ans. Le SYCTOM soutient les syndicats départementaux par convention pour la part de leur activité qui est liée à celle du SYCTOM. Ainsi, le SITOM93 s'engage à contribuer à l'adéquation des dispositifs de traitement définis par le SYCTOM, œuvrer pour la prévention des déchets à la source, soutenir la réalisation de déchèterie, mener des action de communication et de sensibilisation.

Ainsi, le SYCTOM et le SITOM93 travaillent ensemble pour l'organisation des réunions techniques et s'associent pour des réflexions en commun.

Le Sitom93 est animateur du territorial de la politique de prévention des déchets, issue du Grenelle de l'environnement. Avec l'ADEME, il agit pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention. En 2011, toutes les collectivités adhérentes étaient engagées dans ce dispositif.

Son budget

Le budget du syndicat est composé de deux parties. La première prend en compte l'activité propre du Sitom93 et la seconde partie retrace le traitement des déchets ménagers au profit du Syctom.

Les dépenses se décomposent :

- Par le paiement au SYCTOM de l'Agglomération Parisienne des redevances pour l'élimination des déchets ménagers provenant des collectivités déversant actuellement dans les installations du SYCTOM.
- Par les frais de fonctionnement du SITOM93 (loyers, salaires du personnel, indemnités d'élus, fournitures diverses).

Les recettes se décomposent :

- Par le versement des communes pour leurs déchets traités au SYCTOM de l'Agglomération Parisienne.
- Par la cotisation des communes adhérentes (0,36 euro/hab.).
- Par la participation du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne aux frais de fonctionnement du SITOM 93.

Tonnages collectés

2011	population	ОМ	Multi Matériaux	ENC	Déchets végétaux porte à porte	VERRE	VOIRIE	déchèterie	TOTAL
Tonnage des déchets collectés au SITOM93	1 433 104	443 897	32 271	45 051	9 365	14 040	56 043	82 280	682 947
Pourcenta ge d'évolutio n entre 2010 et 2011	+ 0,66 %	- 1,65 %	+ 2,60 %	+ 21,38%	+ 17,91 %	+ 3,71 %	+7 75 %	+ 16,72 %	+ 3,37 %
Ratios en kg par habitant		310	23	31	7	10		57	477

La Seine-Saint-Denis s'engage pour la prévention

Le Grenelle de l'environnement a fait de la prévention de la production des déchets une priorité. Il s'agit de réduire de 7 % en 5 ans, les tonnages des déchets ménagers. Le dispositif national permettant d'atteindre cet objectif est piloté par l'Ademe.

Dès 2010, le Sitom93 a été candidat pour disposer d'un chargé de mission « Prévention », pour accompagner les collectivités adhérentes qui souhaitent mettre en œuvre un programme local de prévention.

PRESENTATION GENERALE DU POLE DECHETS A GAGNY

Un technicien s'occupe de la gestion des déchets sur la commune et sert d'interface entre la commune et les entreprises titulaires des marchés de collecte en gérant la partie administrative et technique.

La collecte des déchets ménagers tout comme la collecte des bennes municipales sont effectuées par des entreprises privées. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des 100 km de voirie communale sont effectués par des agents municipaux du service de l'Environnement section propreté urbaine.

En 2002, la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte a permis l'embauche de deux ambassadeurs de tri. Leur principale mission est d'informer la population sur le tri des emballages et l'utilisation des bacs à couvercle jaune. Mais cette information s'étend aux collectes de tous les autres déchets et à la préservation du cadre de vie en général. Leur mission est de sensibiliser la population par le biais de la communication de terrain.

Quatre agents sont affectés à la gestion du Centre d'Apport Volontaire (ouvert depuis mars 2001) qui est aujourd'hui un maillon essentiel du tri et qui dépend lui aussi du pôle déchets.

Au quotidien, il s'agit de suivre le bon déroulement des différentes collectes, de répondre aux demandes des administrés sur l'organisation des collectes, sur les filières de traitement de leurs déchets, de les renseigner sur le Centre d'Apport Volontaire, sur la collecte des encombrants ménagers, d'accueillir les nouveaux arrivants, de surveiller les dépôts sauvages....

Les ambassadeurs accueillent les administrés demandant la réparation ou le remplacement de leur bac roulant et venant se renseigner sur les jours des collectes des différents déchets. Ils réceptionnent également les appels téléphoniques notamment les demandes de remplacement de conteneurs ménagers des Gabiniens et doivent aller vérifier sur place la demande, ils les enregistrent et les répertorient. Les ambassadeurs effectuent des suivis de collecte et en profite pour vérifier la qualité du tri dans les bacs à couvercle jaune et n'hésitent pas à faire un rappel sur les consignes du tri.

Les conteneurs d'apport volontaire sont au nombre de 48 recevant le verre, de 12 colonnes recevant les journaux magazines et de 5 bornes pour la réception des piles usagées. Les ambassadeurs vérifient le vidage de ces colonnes. Il s'agit aussi de vérifier l'état de ces conteneurs afin de prévoir leur réparation ou d'envisager le déplacement de ceux qui ne se remplissent pas.

Gestion du Centre d'apport volontaire

Les agents du CAV veillent au bon fonctionnement du centre, surveillent les enlèvements des bennes, les tonnages et répondent aux questions des usagers.

Le rôle de ces agents est d'accueillir les administrés et de les guider dans leur démarche de tri au sein du centre. Ils ont pour missions d'entretenir et de tenir le site en bon état.

Leur mission secondaire consiste à livrer les bacs roulants chez les administrés, ramasser les déchets sur la voirie et notamment les restes d'encombrants non collectés par l'entreprise sur la commune et récemment gérer les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs et les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques.

Les bennes municipales étant regroupées derrière le C.A.V, les agents du centre surveillent également les passages et les déchets que les agents municipaux vont déposer.

PROJETS 2013

Suite au diagnostic du territoire réalisé en 2012, nous avons représenté ci-dessous le tableau des objectifs de réduction pour la ville de Gagny. Les projets pour le service en 2013 sont de mettre en place 8 actions de prévention sur les 15 retenues dans le programme local de prévention élaboré.

Gisement de GAGNY en 2011 (année de référence de l'étude)			Objectif de réduction par gisement pour a 25 kg/hab.	atteindre le	s – 7 % soit	
Gisement	Public cible	Tonnage Gagny	Tonnage par habitant kg/an	Hypothèse / action	Objectif en tonnes	Objectif en kg/hab./an
Déchets de jardin dans les OM	Ménages en habitat pavillonnaire	885,5	57,1	Compostage associé à des politiques de suivi de collecte (volonté de ne plus accepter ces déchets dans les poubelles) => communication vers habitants, renforcement des contrôles des collectes sur le terrain	354,2	9,0
Déchets de cuisine/jardin	Ménages et restauration	2249,7	57,1	45% des foyers pavillonnaires compostent, donc 3734 au total. 1700 sont déjà distribués, restent 2000 composteurs à distribuer. Restent 25% des pavillons à équiper	172,1	4,4
Déchets de cuisine	Ménages en collectifs	2249,7	57,1	10% du collectif qui adopte le lombricompostage ou le compostage collectif	64,8	1,6
Meubles et autres encombrants	Tous	1274,0	32,3	Mise en place d'un caisson de réemploi au Centre d'Apport Volontaire	49,7	1,3
Déchets d'Activité économique	Commerçants	1654,0	42,0	Mise en place d'une collecte séparée des cartons et autres bonnes pratiques tirées du fascicule « Mon commerçant m'emballe durablement » Cniid.	82,7	2,1
Textiles (TLC)	Ménages	250,7	6,4	Objectif de l'éco-organisme pour 2012 collecter 6kg/hab./an. Actuellement la performance de collecte est de 2kg/hab./an.	78,8	2,0
Déchets organiques de la restauration collective	Restauration municipale	136,1	3,5	Mise en place d'une collecte séparée des biodéchets pour traitement in situ (écoles) Compostage rotatif	19,5	0,5
Déchets organiques de la restauration collective	Restauration municipale	136,1	3,5	Mise en place d'une collecte séparée des biodéchets de la cuisine centrale avec envoi des déchets de préparation de repas à la mini-ferme.	18,9	0,5
Déchets organiques de la restauration collective	Restauration municipale	136,1	3,5	Lutte contre le gaspillage alimentaire par sensibilisation dans les écoles	40,8	1,0
Imprimés non sollicités	Ménages	472,7	12,0	Equiper 5% des Boîtes aux lettres d'un Stop Pub	23,6	0,6
Déchets liés au change des bébés	Ménages	509,0	12,9	Couches lavables à mettre en place dans 2 crèches (120 places). Etude couches lavables en 2013.	8,4	0,2
Déchets liés au change des bébés	Ménages	509,0	12,9	10% des enfants équipés, subvention par chèque (façon LC) 670 naissances annuelles	25,5	0,6
Tous plastiques	Tous	1662,8	42,2	10% des foyers réduisent de 35% les emballages qu'ils jettent.	58,2	1,5
Produits alimentaires non déballés	Ménages et restauration	101,7	2,6	Potentiel de réduction issu du PREDMA.	12,7	0,3

Objectif -7% d'ordures ménagères	1004,7	25,7
- · , · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Tonne	kg/hab/an

Les 15 actions retenues par la ville pour atteindre - 7 % d'ordures ménagères sont classées par thématique ADEME :

Catégorie ADEME de l'action	Actions prévues	
A – Action de sensibilisation des publics	A01 – Sensibilisation des foyers par l'organisation d'opérations témoins	
	A02 – Sensibilisation à l'éco-consommation	
	B01 – Gestion autonome des restes de préparation de repas de la cuisine centrale	
	B02 – Gestion de proximité des restes de repas des cantines scolaires par compostage	
B – Actions éco-exemplaires de la collectivité	B03 – Réduction des déchets liés au change des bébés dans les crèches municipales	
	B04 – Réduction des déchets des repas scolaire par la sensibilisation au gaspillage alimentaire	
	B05 – Réduction des déchets de bureau de la collectivité	
	C01 – Déploiement du compostage individuel	
	C02 – Déploiement du compostage collectif en pied d'immeuble et du lombricompostage	
C – Actions emblématiques nationales	C03 – Sensibilisation à la gestion de proximité des biodéchets au travers du respect des consignes de collecte	
	C04 – Déploiement du dispositif Stop Pub	
	D01 – Promotion du réemploi par le développement d'un point de collecte au CAV	
D – Actions d'évitement de la production de déchets	D02 – Promotion des couches lavables auprès des habitants par subvention	
	D03 – Récupération du textile pour réemploi	
E – Actions de prévention des déchets des entreprises et actions de prévention des déchets dangereux	E01 – Action d'accompagnement des entreprises et commerçants pour la réduction de leurs déchets	

Les principaux indicateurs techniques

Les principaux indicateurs techniques concernent les modalités de collecte et les tonnages de déchets collectés sur la commune ainsi que l'évolution des tonnages de ces huit dernières années.

Les principaux indicateurs financiers

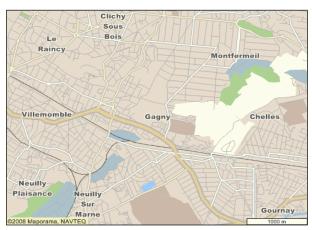
Les indicateurs financiers concernent les coûts à la tonne et le bilan annuel des dépenses du service pour la collecte et le traitement des différents déchets ménagers et assimilés.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire desservi

La Ville de Gagny s'étend sur 6,83 km² (683 hectares), au sud-est de la Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine-et-Marne. Sur les quarante communes du 93, elle est placée au 13e rang pour sa superficie. Ses dimensions extrêmes sont de 3,3 km du nord au sud et de 4,4 km d'est en ouest. Elle est entourée par sept villes : Villemomble et Le Raincy à l'ouest, Montfermeil et Clichy-sous-Bois au nord, Neuilly-sur-Marne et Gournay-sur-Marne au sud et Chelles à l'est

Sur la base des chiffres de population INSEE de 2010 sans double compte : la population de Gagny est de 39 056 habitants pour une superficie de 6,83 Km².



Le nombre de logements est de 15 862 avec 51% d'habitats collectifs et 49% d'habitats pavillonnaires.

La commune emploie des entreprises privées pour les prestations de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets non ménagers. Les seuls déchets collectés en régie sont ceux ramassés sur la voirie (balayeuses, balayage des rues, corbeilles de ville...), toutefois ils sont évacués par des prestataires privés vers des centres de traitement adaptés.

La collecte des ordures ménagères, des emballages à recycler ainsi que les encombrants ménagers s'effectue en porte à porte sur toutes les voies ouvertes à la circulation et dessert l'ensemble des habitants. La collecte du verre ainsi que les journaux magazines est effectuée en apport volontaire.

Un Centre Apport Volontaire est également accessible gratuitement aux habitants de Gagny. Les gabiniens peuvent y déposer en apport volontaire des gravats, des encombrants, des métaux, des Déchets Dangereux des Ménages (DDM), des déchets végétaux, des cartons ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

Un marché public a été conclu en juillet 2010 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la société SEPUR pour l'ensemble des prestations de collecte sauf pour la collecte du verre, dont le marché a été conclu avec l'entreprise PATE et pour celle des DDM avec la société DUCAMP.

Le traitement de ces déchets est effectué par le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de la région Parisienne.

Ses missions sont de :

- Travailler à la prévention des déchets.
- Traiter et valoriser les déchets suivant leur nature, dans les différents centres.
- Diversifier les modes de traitement avec de nouveaux centres : centre de tri et de valorisation énergétique Isséane, centres de tri à Sevran et Paris XV et centres de méthanisation à Romainville/Bobigny et le Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.
- Réduire toutes les sources de pollution et de nuisance.
- Informer et sensibiliser les usagers, les collectivités...

Population desservie sur le territoire de la commune :

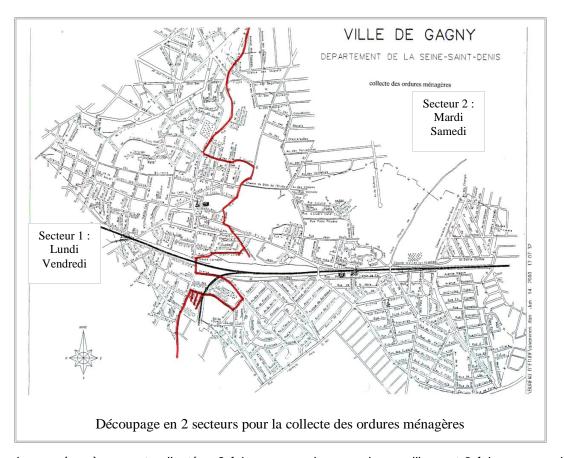
POPULATION – donnée INSEE 2013				
En 2012	39 056 habitants			
En 2005	36 876			
En 1999	36 715			
En 1990	36 090			

I. Les collectes en porte à porte

1) La collecte des ordures ménagères

Sont considérées comme ordures ménagères : les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages : les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et des bureaux, débris de verre, cendres, chiffons, balayures et résidus divers.

Pour la collecte des ordures ménagères, le territoire communal a été découpé en 2 secteurs.



Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine pour les pavillons et 3 fois par semaine pour les résidences de plus de 50 logements :

- dans le secteur 1 : lundi et vendredi (et le mercredi pour les résidences de plus de 50 logements),
- dans le secteur 2 : mardi et samedi (et le jeudi pour les résidences de plus de 50 logements).

Les horaires de collecte sont de 6h à 12h environ.

Concernant les axes à grande circulation, ils sont collectés dans la mesure du possible en dehors des périodes de trafic dense afin de minimiser la durée de la collecte, les risques d'accidents et la gêne occasionnée par les multiples arrêts du camion benne.

La présentation de ces déchets s'effectue en conteneurs roulants (cuve grise et couvercle vert) fournis par la ville.

2) La collecte des emballages à recycler

Sont considérés comme emballages recyclables : les bouteilles et les flacons en plastique, les boîtes métalliques, les cartonnettes d'emballage, les briques alimentaires et les journaux, magazines.

Sont exclus de ce service : les récipients ayant contenu des produits dangereux, les films et sachets plastiques, les petits emballages en plastique, tous les papiers souillés et les déchets alimentaires...

Un guide du tri rappelant les règles sur les emballages à recycler est à la disposition des administrés.

Cette collecte est effectuée une fois par semaine :

dans le secteur 1 : le mercredidans le secteur 2 : le jeudi

La présentation de ces déchets s'effectue en conteneurs roulants (cuve grise et couvercle jaune) fournis par la ville.



3) La collecte des encombrants ménagers

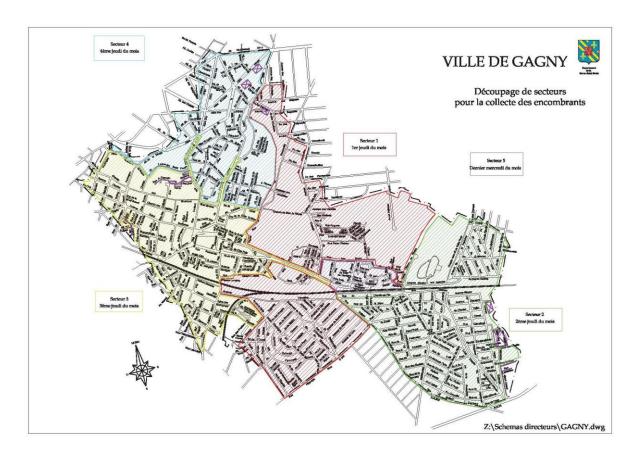
Sont considérés comme objets encombrants : matelas, sommiers, meubles, ferrailles et bois.

Sont exclus de ce service : les sacs d'ordures ménagères, gravats, pneumatiques, pots de peinture, extincteurs, batteries et produits dangereux.

Les objets encombrants sont collectés une fois par mois, les jeudis. Pour ce type de collecte, le territoire communal a été découpé en 5 secteurs.

Les horaires de collecte sont de 6h à 13h environ suivant le déroulement de la collecte.

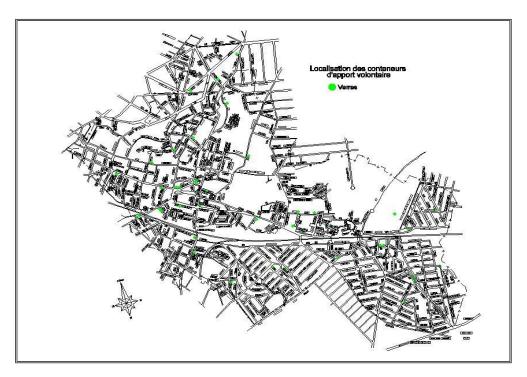
La présentation s'effectue en tas déposés directement sur les trottoirs de la commune la veille au soir.



II. Les collectes en apport volontaire

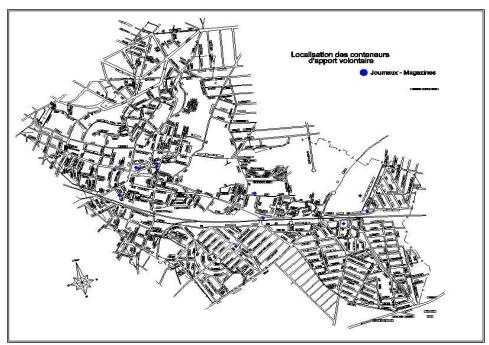
1) Les emballages en verre

La collecte du verre ménager se fait en apport volontaire dans des bornes. 45 conteneurs sont à la disposition des Gabiniens. Ces conteneurs sont collectés tous les 15 jours environ.



2) Les journaux magazines

La collecte des journaux magazines a été maintenue en apport volontaire près des lieux (centre ville, anciennes résidences...) où la place ne permettait pas d'installer des bacs jaunes pour le tri sélectif en quantité suffisante pour collecter le volume de papier produit. 12 colonnes papiers sont donc en place.



3) Le Centre d'Apport Volontaire (C.A.V.)

Les déchets non collectés en porte à porte peuvent être apportés au Centre d'Apport Volontaire situé au 3 chemin d'accès aux Abbesses.

L'accès est gratuit à tous les Gabiniens. Les déchets artisanaux et commerciaux ne sont pas acceptés.

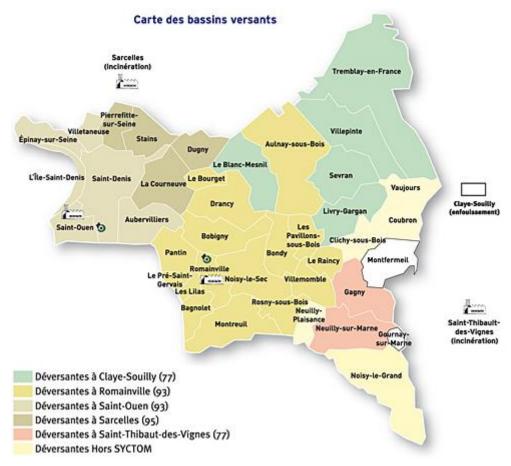
	ENTRE LE 1 ^{ER} NOVEMBRE ET LE 31 MARS :	ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL ET LE 31 OCTOBRE :	
Lundi	14h à 17h	14h à 18h30	
Mardi	Fermé	Fermé	
Mercredi	9h à 12h et14h à 17h	9h à 12 et 14h à 18h30	
Jeudi 14h à 17h		14h à 18h30	
Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30	
Samedi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30	
Dimanche	9h à 12h	9h à 13h	

Types de déchets acceptés, triés séparément :	Quantité acceptée :	
Déblais et gravats inertes : béton, pierres, terre	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Déchets non inertes : plâtre, carrelage, ciment	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Ferrailles : sommiers, vélos	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Bois : planches, portes	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Déchets végétaux : tonte de pelouse, feuilles, tailles de haies	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Carton ménager	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Encombrants : fauteuil, table, chaise	1m ³ par jour, 5m ³ par mois maximum	
Déchets Dangereux des Ménages : peintures, solvants	20 Litres par mois maximum	
Huiles de vidange	20 Litres par mois maximum	
Batteries automobiles, piles et accumulateurs	2 par mois maximum	
Papiers, journaux, magazines	Pas de limitation	
Verres ménagers	Pas de limitation	
Vêtements	Pas de limitation	
Bouteilles de gaz	2 par mois maximum	
Extincteurs	2 par mois maximum	
Pneumatiques déjantés	4 par mois maximum	

III. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les unités de traitement dans lesquelles vont les déchets issus de la commune, sont situées à proximité de la ville afin de minimiser les coûts ainsi que les émissions polluantes liées aux transports.

1) La localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères



Les ordures ménagères de la ville sont traitées à l'usine d'incinération de Saint Thibault de Vignes. Les activités de traitement des déchets ménagers sont gérées par le SYCTOM de l'agglomération parisienne et font l'objet d'un rapport annuel distinct.

2) La localisation des unités de traitement pour les emballages ménagers

Les emballages recyclables de la ville sont triés au centre de tri de Chelles.



Précision sur le devenir des emballages ménagers après le centre de tri de Chelles :

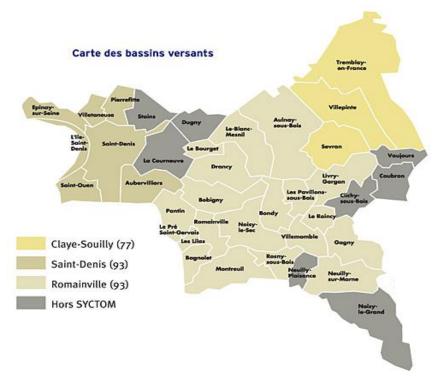
FILIERES	ENTREPRISES REPRENEUSES	PRODUITS	TRANSFORMATION
Acier	Sollac	Boîtes de conserves et canettes	Boîtes de conserves, canettes et pièces automobiles
Aluminium	France Aluminium Recyclage	Canettes, barquettes	Canettes, barquettes, cadres de fenêtres
Papier-Carton	Revipac	Emballages ménagers en papier et en carton	Carton, papier sanitaire
Plastiques	Valorplast	PET	Vêtements, isolation
Plastiques	Valorplast	PEHD	Tuyaux, flacons





3) La localisation des unités de traitement pour les encombrants ménagers

Les encombrants ménagers sont triés au Centre de tri et de valorisation de Romainville.



4) Les types de traitement des déchets collectés

Une présentation de la localisation des unités de traitement et du mode de traitement est faite dans le tableau ci-après.

TYPES ET LIEUX DE	TRAITEMENT DES DECHE	TS COLLECTES SUR LA COM	MMUNE
- Ordures ménagères - SIETREM à St Thibault (77)		Incinération Valorisation énergétique	16 Km
- Emballages ménagers	- GENERIS SARM à Chelles (77)	Centre de tri Recyclage	6 Km
- Encombrants	- SYCTOM à Romainville (93)	Centre de tri Valorisation	10 Km
- Verre	- PATÉ à Villeparisis (77)	Recyclage	12 Km
- Journaux magazines	- GENERIS SARM à Chelles (77)	Centre de tri Recyclage	6 Km
- Gravats - LAFARGE à Alfortville (94)		Revalorisation	15 Km
- Végétaux	- Compost val d'Europe à Chalifert (77)	Compostage	23 Km
- Ferraille	- REVIVAL à Chelles (77)	Revalorisation	6 Km
- Cartonnage	- CRR à Vitry sur Seine (94)	Recyclage	18 Km
- Déchets ménagers spéciaux, piles et batteries	- DUCAMP à Saint Quentin (60)	Incinération- revalorisation	60 Km
- Huiles de vidange	- CHIMIREC à Dugny (93)	Recyclage	14 Km
- Déchets communaux	REP VEOLIA à Claye-Souilly (77)	Revalorisation et enfouissement	17 Km

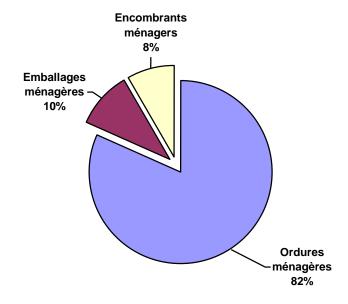
IV. Les tonnages collectés en 2012

1) Les tonnages collectés en porte à porte

Chiffres exprimés en tonne et par mois

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES MENAGERS	ENCOMBRANTS MENAGERS
Janvier	981,10	123,06	98,66
Février	803,82	123,34	78,94
Mars	1049,44	133,64	93,04
Avril	962,46	118,42	128,76
Mai	1210,16	146,26	120,72
Juin	1219,44	113,84	134,85
Juillet	1136,94	100,66	92,92
Août	904,66	102,14	100,99
Septembre	982,30	123,46	122,67
Octobre	1101,06	134,54	97,30
Novembre	998,08	132,62	87,12
Décembre	1001,26	119,58	89,30
Total :	12349,84	1471,56	1245,26

Répartition des déchets collectés en porte à porte en 2012

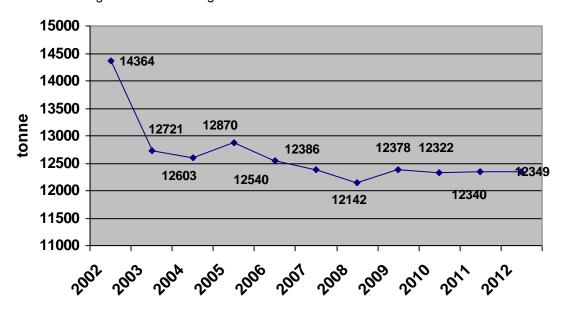


L'évolution des tonnages des déchets collectés en porte à porte :

Chiffres exprimés en tonne

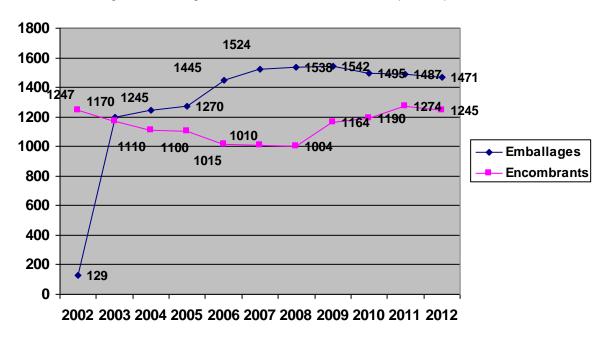
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ОМ	14 364	12 721	12 603	12 870	12540	12 386	12142	12 378	12322	12340	12349
EMB	129	1197	1245	1270	1445	1524	1538	1 542	1495	1487	1471
ENC	1247	1170	1110	1100	1015	1010	1004	1164	1190	1274	1245

Evolution du tonnage d'ordures ménagères :



Le tonnage des ordures ménagères baisse sensiblement de 2002 à 2003, lors de la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages recyclables. Depuis, le tonnage des ordures ménagères stagne depuis 4 ans autour de 12 300 tonnes.

Evolution des tonnages d'emballages et d'encombrants collectés en porte à porte :



Le tonnage des emballages recyclables collectés en porte à porte n'a cessé d'augmenter depuis sa mise en place en novembre 2002 jusqu'en 2009 pour attendre 1542 tonnes, puis a tendance à baisser légèrement depuis 2009.

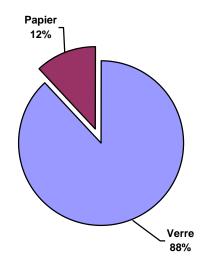
Le tonnage des objets encombrants collecté en porte à porte 1 fois par mois sur la commune avait tendance à baisser de 2002 jusqu'en 2008 ; depuis il a augmenté pour retrouver son tonnage de 2002. Cela est la conséquence du nouveau règlement du CAV qui limite l'accès, ce service est donc favorisé.

2) Les tonnages collectés en apport volontaire

Chiffres exprimés en tonne et par mois

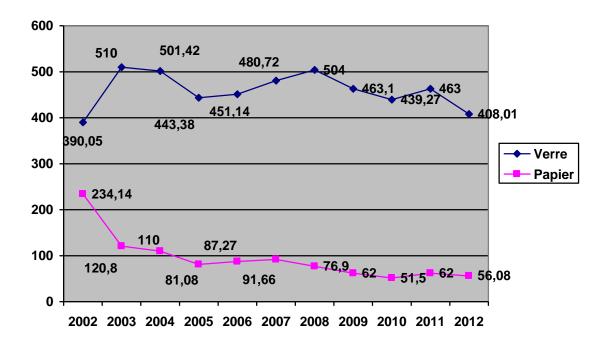
	VERRE	PAPIER
Janvier	42,04	9,86
Février	30,86	0,00
Mars	32,08	4,46
Avril	32,98	0,00
Mai	37,1	9,60
Juin	37,14	0,00
Juillet	34,7	8,02
Août	24,36	3,04
Septembre	29,62	0,00
Octobre	46,00	11,46
Novembre	28,5	0,00
Décembre	32,72	9,64
Total :	408,1	56,08

répartition des déchets collectés en apport volontaire en 2012



L'évolution des tonnages des déchets collectés en apport volontaire en 2012 par rapport aux années précédentes :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
VERRE	390,05	510,00	501,42	443,38	451,14	480,72	504,00	463,10	439,27	463,00	408,01
PAPIER	234,14	120,80	110,00	81,08	87,27	91,66	76,90	62,00	51,50	62,00	56,08



Le tonnage des bornes d'apport volontaire à papier est continuellement en baisse du fait de la mise en place de la collecte en porte à porte en 2002. Les usagers n'ont plus à se déplacer pour faire revaloriser leurs papiers. Il suffit de simplement les déposer dans le bac à couvercle jaune.

Malgré un nombre en augmentation de bornes d'apport volontaire pour le verre sur le territoire, le tonnage collecté a tendance à varier de façon sinusoïdale entre 400 tonnes et 500 tonnes.

3) Le Centre d'Apport Volontaire

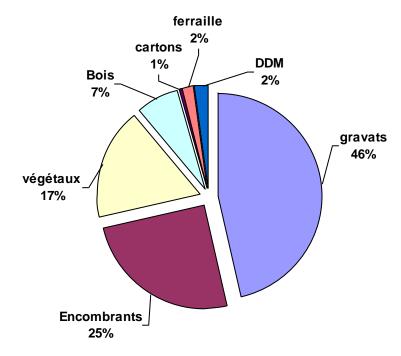
Le Centre d'Apport Volontaire à ouvert au public pour la première fois, le 19 mars 2001.

Dès son ouverture, le CAV réceptionnait le verre, les papiers, les textiles, les huiles de vidange, les batteries automobiles, les piles, les objets encombrants, les végétaux, les gravats, les cartons et les peintures.

Chiffres exprimés en tonne et par mois

2012	Gravats	Encombrants	Végétaux	Bois	Cartons	Ferraille	DDM			
Janvier	40,00	31,34	10,54	0,00	0,00	2,18	1,63			
Février	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mars	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Avril	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Mai	0,00	2,90	0,00	0,00	0,00	0,00	2,03			
Juin	74,00	31,80	26,50	6,58	0,76	3,04	4,24			
Juillet	88,00	35,54	35,28	14,24	0,54	3,28	3,98			
Août	96,00	62,42	30,82	21,90	1,20	2,56	3,73			
Septembre	80,00	44,46	24,36	12,68	1,86	7,12	2,73			
Octobre	79,00	40,92	29,22	15,02	1,24	3,38	2,62			
Novembre	86,00	55,92	36,46	9,04	0,84	3,46	1,78			
Décembre	42,00	10,66	24,50	6,32	0,64	0,00	0,99			
TOTAL	585,00	315,96	217,68	85,78	7,08	25,02	23,72			
TOUT CONFONDU		1260,24								

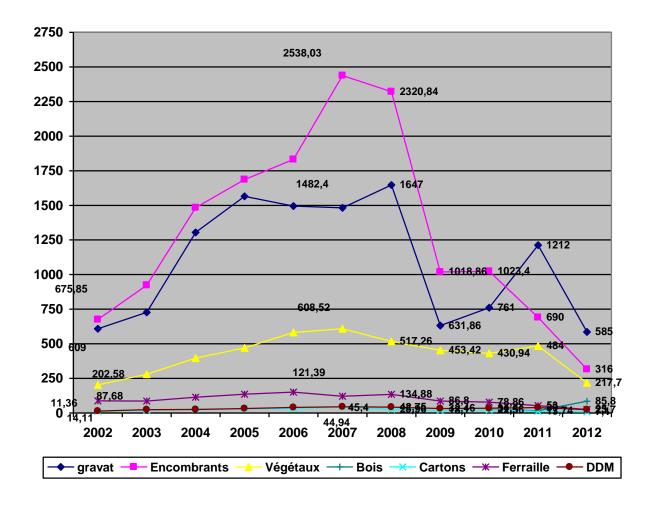
répartition des déchets collectés au C.A.V. en 2012



Les usagers du C.A.V. ont tendance à déposer des gravats en grande majorité (46% des apports). En effet, il n'existe pas de collecte en porte à porte pour les gravats.

L'évolution des tonnages des déchets collectés au Centre d'apport Volontaire en 2012 par rapport aux années précédentes :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Gravats	727,6	1305,0	1565,3	1495,3	1482,4	1647,0	631,2	761,0	1212,0	585,0
Encomb	923,0	1483,1	1686,1	1831,5	2538,0	2320,8	1018,9	1023,4	690,0	316,0
Végétaux	280,0	396,6	470,1	582,5	608,5	517,3	453,4	430,9	484,0	217,7
Bois								22,5	17,7	85,8
Carton	20,3	28,7	30,9	32,1	44,9	26,0	18,1	21,4	13,0	7,1
Ferraille	86,5	114,2	136,4	151,1	121,4	134,9	86,8	78,9	53,0	25,0
DDM	24,0	25,5	32,0	40,8	45,4	42,8	32,5	34,4	39,0	23,7
TOTAL	2061,4	3353,0	3920,7	4133,2	4840,7	4688,7	2240,8	2372,4	2508,7	1260,2



Le tonnage des déchets déposés au CAV a sensiblement baissé en 2008, lors de la mise en place du nouveau règlement intérieur qui a revu les modalités d'inscription pour accéder au Centre.

^{*} Le Centre d'Apport Volontaire a été fermé au public du 15 janvier au 09 juin 2012 (5 mois) pour cause de rénovation. C'est pour cela que le tonnage des déchets collectés est faible par rapport aux autres années d'ouverture.

Pendant la fermeture du site, de février à mai 2012, les gabiniens avaient la possibilité d'utiliser la déchèterie de Villemomble. La ville de Gagny participait financièrement au frais de fonctionnement et mettait à disposition un agent municipal pour aider à l'accueil des usagers.

Données de Villemomble :

MOIS	Nombre de véhicules entrant provenant de GAGNY	Participation financière
février	222	1 339,34 €
mars	605	3 479,72 €
avril	623	3 727,73 €
mai	826	5 403,87 €
TOTAL	2 276	13 950,66 €

	Nombre d'inscriptions au CAV	Nombre de passages sur le CAV
2009	2 700	11 700
2010	3 376	14 192
2011	4 070	11 074
2012*	4 618	7 683

V. Le tonnage des déchets ne provenant pas des ménages

1) L'organisation des collectes

Déchets banals des activités économiques

Actuellement, les déchets assimilables à ceux des ménages mais produits par les artisans et les commerçants exerçant sur la commune, sont enlevés en même temps que les ordures ménagères et que les encombrants ménagers, au même titre que pour les particuliers lorsqu'ils n'excèdent pas 1m³. Aussi il est impossible de donner des tonnages pour ce type de prestation.

Déchets de la collectivité

La commune réalise en régie l'enlèvement de certains déchets. En effet, les équipes du service propreté balayent quotidiennement les 100 km de voirie communale et collectent 260 corbeilles présentes sur le territoire. Elles s'attachent aussi à ramasser les dépôts sauvages d'encombrants. En même temps, trois balayeuses et une laveuse complètent la prestation.

Les pots de peinture, les extincteurs, les batteries, les pneumatiques ramassés sont regroupés au centre d'apport volontaire afin d'y être stockés puis traités par des filières adaptées.

Les déchets de voirie sont déposés dans des bennes, puis évacués vers un centre d'enfouissement technique à Claye-Souilly.

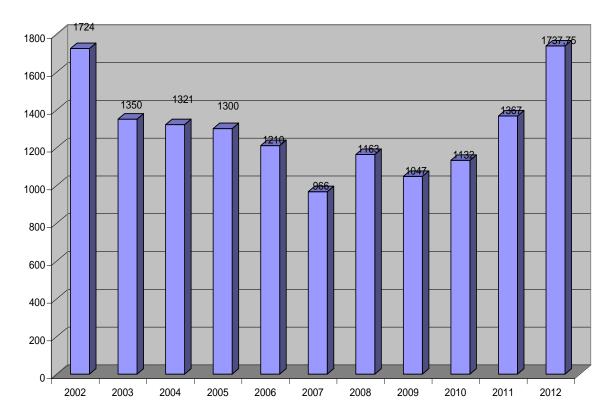
Les déchets issus des tontes des terrains communaux sont mis en compost sur un terrain à l'écart de toute habitation.

Notons aussi que les bennes réceptionnant les déchets collectés sur la voirie, reçoivent également les déchets issus des petits travaux effectués dans les bâtiments communaux.

	DECHETS MUNICIPAUX	AMIANTE
Janvier	124,85	
Février	164,00	
Mars	205,00	5,55
Avril	195,35	
Mai	137,80	
Juin	117,00	
Juillet	98,80	
Août	124,90	
Septembre	176,10	
Octobre	176,95	
Novembre	101,45	
Décembre	110,00	
Total :	1737,7	5

2) L'évolution du tonnage des déchets municipaux

tonnages des déchets issus des bennes municipales

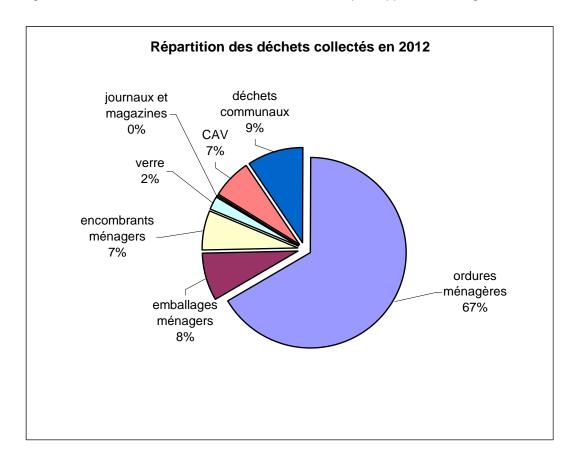


Le tonnage des déchets lié à l'activité de la commune a diminué de 2002 à 2007, depuis le tonnage a tendance à ré-augmenter.

Synthèse des tonnages des déchets collectés sur notre commune pour l'année 2012 :

Type de déchets	Type de collecte	Tonnage collecté en 2011	Tonnage collecté en 2012	Pourcentage d'évolution entre 2011 et 2012
Ordures ménagères	Porte à porte	12393	12 349	- 0,40 %
Emballages ménagers	Porte à porte	1487	1471	+ 0,80 %
Encombrants ménagers	Porte à porte	1275	1245	- 2,0 %
Papier	Apport volontaire	62	56	- 9,7 %
Verre	Apport volontaire	463	408	- 11,9 %
Centre d'Apport Volontaire	Apport volontaire	2491	1260	- 30,2 %
Déchets Municipaux	-	1385	1738	- 9,0 %
TOTAL	-	19556	18 527	- 5, 26 %

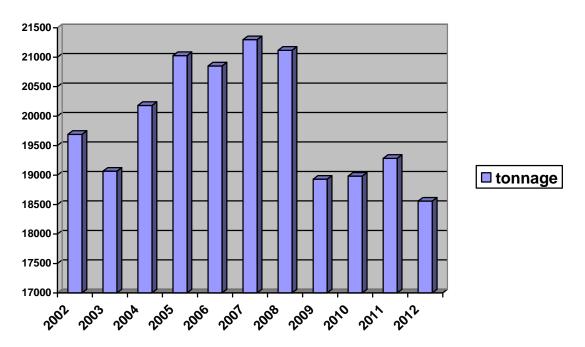
Le tonnage des déchets collectés en 2012 a baissé de 5,26 % par rapport au tonnage de 2011.



VI. Evolution du tonnage des déchets de la ville de Gagny depuis 2002

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères	12 722	12 603	12 870	12 540	12 386	12 142	12 375	12 322	12 340	12349
Emballages ménagers	1 197	1 247	1 270	1 445	1 524	1 538	1 542	1 495	1 487	1471
Encombrants ménagers	1 171	952	1 110	1 014	1 010	1 004	1 163	1 190	1 274	1245
Verre Ménager	510	496	500	451	481	504	463	439	463	408
Papier journaux	121	130	92	87	92	77	62	51	62	56
Centre d'apport Volontaire	2 061	3 353	3 885	4 133	4 840	4 689	2 278	2 350	2 491	1260
Déchets municipaux	1 284	1 400	1 300	1 181	966	1 164	1 048	1 132	1 367	1738
TOTAL	19 066	20 181	21 027	20 851	21 298	21 118	18 897	18 981	19 484	18 527

Tableau de l'évolution du tonnage des déchets collectés sur la ville de Gagny



Le tonnage des déchets collectés sur le territoire de la commune a fortement baissé en 2009, cela correspond aux nouvelles modalités d'accès sur le Centre d'Apport Volontaire.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Il est rappelé ici que les Modalités de financement de ce service sont recouvertes par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Le Conseil Municipal en détermine le taux en fonction du coût réel du service rendu.

La taxe est calculée par un pourcentage appliqué sur le taux plein du revenu imposé servant de base aux taxes foncières des propriétés bâties et non bâties, et s'applique donc aux propriétaires, à charge pour eux de le répercuter sur leurs locataires.

La somme à recouvrir est déterminée par la Mairie et le taux communiqué aux services fiscaux aux fins de recouvrement.

En 2012, le taux appliqué est de 8,51 %. Il reste inchangé depuis 2008.

Année	Taux appliqué
2005	7,29%
2006	7,29%
2007	7,50%
2008	8,51%
2009	8,51%
2010	8,51%
2011	8,51%
2012	8,51%

I. Les coûts des collectes en porte à porte

Les prestations des collectes en porte à porte sont rémunérées à la société SEPUR sur les bases du marché public conclu en juillet 2010.

Société de collecte : SEPUR 2012	ОМ	Emballages	Encombrants
prix TTC à la tonne collectée	76,15€	133,15 €	146,03 €
Tonnage	12 349 T	1471 T	1 245 T
TOTAL en € TTC 2012	940 224,05 €	199 591,85 €	182 537,50 €

Coût de fourniture des bacs pour la collecte des Ordures ménagères et des Emballages à recycler : (société CITEC ENVIRONNEMENT)

	VOLUME	quantité	P.U. H.T.	P.TOTAL. H.T.
	120L	440	20,20€	8 888,00 €
Conteneurs pour la collecte des	240L	240	29,10€	6 984,00 €
ordures ménagères	340L	230	41,00€	9 430,00 €
	660L	50	104,00 €	5 200,00 €
	120L	160	20,20€	3 232,00 €
Conteneurs pour la collecte des	240L	135	29,10€	3 928,50 €
emballages recyclables	340L	20	41,00€	820,00 €
	660L	15	104,00 €	1 560,00 €
conteneurs avec système de	340L	120	69,00€	8 280,00 €
fermeture - OPERCULE	660L	10	144,00 €	1 440,00 €
TOTA	TOTAL HT			
TOTAL TVA	(à 19,6%)			9 753,45 €
TOTAL	TTC			59 515,95 €

II. Les coûts des collectes en apport volontaire

1) Le coût des collectes du verre et du papier

sociétés de collecte :	PATE 2012	SEPUR 2012
Produit collecté :	Verre	Papier
prix TTC à la tonne collectée	57,72€	57,94 €
Tonnage	408 T	56 T
TOTAL en € TTC 2012	23 549,76 €	3 244,64 €

Coût de fournitures et d'entretien des conteneurs d'apport volontaire :

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Coût total
CORETE	Conteneurs enterrés	5 920,20 €
UTPM	Conteneurs aériens	5 358,68 €
MOLOK	Conteneurs semi- enterrés	7 152,02 €
		18 430,90 €

2) Le coût des collectes des bennes du Centre d'Apport Volontaire

SEP	UR 2012	Gravats Encombrants Végéta		Végétaux	Bois	Carton	Ferraille
LOCATION	Prix/mois location bennes	40,97 €	81,94 €	81,94 €	81,94 €	81,94 €	81,94 €
LOOMHON	Nb de bennes louées	3	2	2	1	1	1
COUT loc	cation annuel	1474,92€	1474,92€ 1 966,56 €		983,28 €	983,28 €	983,28 €
ROTATION	Prix/rotation effectuée	92,48€	92,48 €	104,18 €	104,18€	104,18€	104,18€
ROTATION	Nb de rotations effectués	71	86	83	28	9	8
COUT rot	ations annuel	6566,08 €	7 953,28 €	8 646,94 €	2917,04 €	937,62€	833,44 €
TOTA	TAL en € TTC 8 041,00 € 9 919,84 €		9 919,84 €	10 613,50 €	3900,32€	1920,90 €	1816,72 €
ET ROTATIO	EL DE LOCATION NS DES BENNES LI CAV						

3) Le coût des collectes des bennes pour les déchets municipaux

	SEPUR 2012	Déchets municipaux
LOCATION	Prix/mois TTC location bennes	58,88 €
	Nombre de bennes louées	6
	COUT location annuel	4239,36 €
	Prix/vidage effectué	103,37 €
ROTATION	Nombre de rotations effectuées	413
	COUT rotations	42 691,81 €
COUT TOTAL L	OCATION ET ROTATIONS DES BENNES	46 931,17 €

III. Le coût de traitement

Les activités de traitement des déchets ménagers sont gérées par le SYCTOM de l'agglomération parisienne et font l'objet d'un rapport annuel distinct.

Cependant, les coûts de traitement sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

1) Le coût de traitement des déchets collectés en porte à porte

Société de traitement 2012 :	SYCTOM	SYCTOM	SYCTOM
Produit :	ОМ	Emballages	Encombrants
prix unitaire à la tonne traitée	103,25 €	103,25 €	103,25€
Tonnage	12349	1471	1245
TOTAL en € TTC	1 274 827,75 €	154 771,75 €	129 062,50 €

2) Le coût de traitement des déchets du C.A.V

Société de traitement 2012 :	Générale Européenne de Travaux (GET)	SYCTOM	Compost Val d'Europe (CVE)	Compost Val d'Europe (CVE)	DUCAMP	
Produit :	Gravats	Encombrants	Bois	Végétaux	Déchets Dangereux	
Prix unitaire à la tonne traitée	22,24 €	103,25 €	49,16 €	42,14 €	810,79 €	
Tonnage	585	315,96	85,78	217,7	23,72	
COUT en € TTC	13 010,40 €	32 622,87 €	4 216,94 €	9 173,88 €	19 231,94 €	
COUT TOTAL en € TTC	78 256,03 €					

3) Le coût de traitement pour les déchets communaux

Société de traitement 2012 :	REP VEOLIA PROPRETE
Produit :	Déchets communaux
prix unitaire TTC à la tonne traitée	103,80 €
Tonnage	1738
TOTAL en € TTC	180 370,26 €

IV. Autres coûts à prendre en compte pour la commune

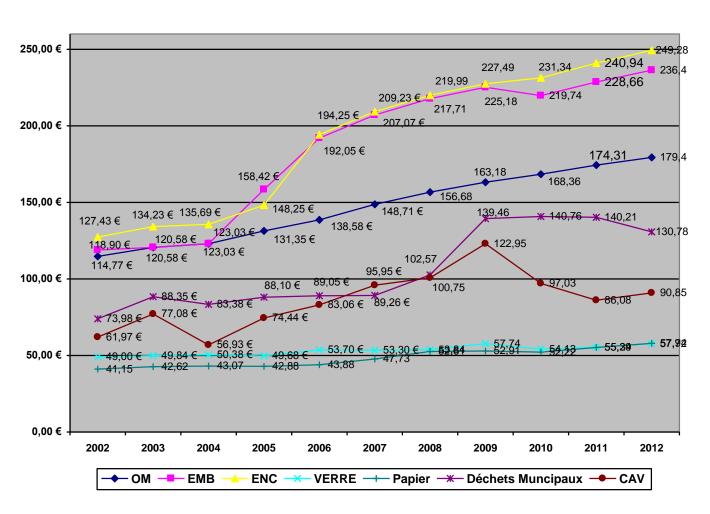
Indicateurs économiques 2012	Montant en € (TTC)
Contribution à la participation au frais de fonctionnement des usines de traitement du SYCTOM	280 088,88 € (7,17 €/hab.)
Contribution pour l'adhésion au SITOM93	14 063,04 € (0,36 €/hab.)
TOTAL	294 151,92 €

IV. Recettes pour le compte de la commune

exercice	libellé	Montant TTC	libellé tiers
2012	RACHAT DE FERRAILLE ET CARTON EN DECEMBRE 2011	143,44	SEPUR
2012	RACHAT DE FERRAILLE ET CARTON EN JANVIER 2012	69,18	SEPUR
2012	RACHAT FERRAILLE/CARTON EN JUILLET 2012	115,51	SEPUR
2012	Rachat de ferraille et carton Juin 2012	112,55	SEPUR
2012	Rachat de ferraille et carton Août 2012	106,63	SEPUR
2012	Rachat ferraille et carton Septembre 2012	265,30	SEPUR
2012	Rachat de ferraille et carton Octobre 2012	150,79	SEPUR
2012	Rachat de ferraille + carton Novembre 2012	131,94	SEPUR
2012	CONVENTION ADEME PREVENTION DES DECHETS	26 835,50	ADEME (PRÉVENTION DÉCHETS)
2012	CONVENTION ADEME PREVENTION DES DECHETS COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012	26 835,50 351,80	ADEME (PRÉVENTION DÉCHETS) OCAD3E
2012	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012	351,80	OCAD3E
2012	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 4EME TRIMESTRE 2011	351,80 578,21	OCAD3E OCAD3E
2012 2012 2012	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 4EME TRIMESTRE 2011 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 3EME TRIMESTRE 2012	351,80 578,21 884,75	OCAD3E OCAD3E OCAD3E
2012 2012 2012 2012	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 4EME TRIMESTRE 2011 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 3EME TRIMESTRE 2012 SOUTIEN COLLECTES SELECTIVES 2EME SEMESTRE 2011	351,80 578,21 884,75 93 387,72	OCAD3E OCAD3E OCAD3E SITOM 93
2012 2012 2012 2012 2012	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2012 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 4EME TRIMESTRE 2011 COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 3EME TRIMESTRE 2012 SOUTIEN COLLECTES SELECTIVES 2EME SEMESTRE 2011 SOUTIEN COLLECTES SELECTIVES 1ER SEMESTRE 2011	351,80 578,21 884,75 93 387,72 93 834,63	OCAD3E OCAD3E OCAD3E SITOM 93 SITOM 93

V. Evolution des prix unitaires pour chaque type de déchets

Prix unitaire (collecte et traitement) (en €/tonne TTC)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures Ménagères	120,58	123,03	131,35	138,58	148,71	156,68	163,81	168,36	174,31	179,40
Emballages Ménagers	120,58	123,03	158,42	192,05	207,07	217,71	227,18	219,74	228,66	236,40
Encombrants Ménagers	134,23	135,69	148,25	194,25	209,23	219,99	227,49	231,34	240,94	249,28
Verre Ménager	49,84	50,38	49,68	53,70	53,30	53,84	57,74	54,13	55,39	57,72
Papier	42,62	43,07	42,88	43,88	47,73	52,61	52,91	52,22	55,24	57,94
Déchets municipaux	88,35	83,38	88,10	89,05	97,26	102,57	139,46	140,76	140,21	130,78
Centre d'Apport Volontaire	77,08	56,93	74,44	83,06	95,95	100,75	122,95	97,03	86,08	90,85



Le prix unitaire des collectes en porte à porte est plus élevé que le prix des collectes en apport volontaire

SYNTHESE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Indicateurs techniques et financiers 2012 - Commune de Gagny

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

Nombre d'habitants	Co	llecte en porte à	porte	(Collecte sélective	en apport volontaire	
d'habitants 39 064 hab.	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Encombrants ménagers	Journaux Magazines	ménager Volontaire 408 1260 10,4 44,5 8 527 T (soit 474,3 kg/an/hab.) 57,72 90,85 64 23 549,76 114 468,31 ement : 3 249 579,54 €	Déchets municipaux	
Tonnage Ratio (en kg/hab.)	12 349 316,1	1471 37,6	1 245 31,8	56 1,4			1738 32,3
	Total du	tonnage, tou	s déchets conf	ondus : 18 527	7 T (soit 474,3	3 kg/an/hab.)	
Prix unitaire collecte et traitement (en €/t TTC)	179,40	236,40	249,28	57,94	57,72	90,85	130,78
Coût total par flux (en € TTC)	2 215 051,80	354 363,60	311 600,00	3 244,64	23 549,76	114 468,31	227 301,43
			stations de collecte ation du service d'				
	Dépense	non prévu : Rég	jularisation de 2008	8 de redevance du	ı Sitom93 : 184	520,19€	
		Adhésio	n aux Syndicats de	es déchets : 294	151,92€		
		Autres coûts po	our le bon fonction	nement du service	: 59 732,25	€	
Мо	ntant annu	el des dépe	enses du ser	vice en fonc	tionnemen	t : 3 787 983,9	0 €
	Coût d'investis	sement : 532 1	87,95 € (dont	408 424,82 € po	ur le Centre d'a	apport Volontaire)	
	Modalité de	financement : Ta	axe d'enlèvement d	des ordures ména	gères (TEOM) : 🕻	3 865 492 €	
		Montant des a	aides reçues d'orga	anismes agréés : 2	279 896,73	€	